Règlement Foulées du Roc 2026

Art 1 : **Les joggers Louvignéens** organisent les foulées du roc le samedi 05 décembre 2026
Les épreuves se dérouleront uniquement sur la communes de Louvigné du Désert

Art 2 : **13h Départ des randonnées 5Kms et 9,5Kms libres ou encadrées.**
Inscriptions sur nextrun.fr (participation 5€ + commission NextRun) ou sur place, dans la limite des places disponibles
1€ par inscription sera reversé au Téléthon.

Art 3 : **14h :Départ du 5Km** sur une boucle
Course ouverte à partir de la catégorie minime (né en 2013 et avant)
15h : départ du 10km sur une boucle
Course ouverte à partir de la catégorie cadet (né en 2011 et avant)

Art 4 : C**ourses enfants :**
Elles se dérouleront autour du site de départ : inscription de 2€
12h30 éveil athlétique - enfants nés entre 2018 et 2022 (distance 650m)
12h45 poussins - enfants nés entre 2016 et 2017 (distance 950m)
13h benjamins - enfants nés entre 2014 et 2015 (distance 1300m)
les inscriptions enfants seront possible sur place, et clôturées 15mn avant chaque départ,

Art 5 : Les courses sont ouvertes aux licenciés FFA , sur présentation de leur licence et aux non licenciés, sur présentation de leur PPS (Parcours prévention santé), à télécharger via :**https://pps.athle.fr**
Les mineurs doivent fournir à l'organisation un questionnaire de santé complété avec l'aide de leurs parents , attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive.
Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Ces justificatifs devront être en cours de validité à la date de la manifestation.

Art 6 : Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. En cas de force majeur, de catastrophe naturelle ou autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler les épreuves sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art 7 : L'association des joggers Louvignéens a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de AXA ASSURANCES, il incombe aux coureurs de s'assurer individuellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou psychologique d'un participant.

Art 8 : Un service médical sera assuré par la présence d'un médecin et d'une ambulance sur le site de départ / arrivée ainsi que sur les parcours une ambulance et des secouristes

Art 9 : Pour une bonne organisation :
- Les inscriptions papiers devrons être retournées au plus tard le samedi 28 novembre à 12h , accompagnées du règlement de la participation , à l'ordre des joggers Louvignéens, 20 rue du Domaine ,35420 Louvigné du Désert. Le cachet de la poste faisant foi.
- Les inscriptions internet seront ouvertes jusqu'au samedi 28 novembre à 22h

Si le nombre maximal de participants est atteint avant cette date, une liste d'attente sera mise en place sur le site nextrun ,

Art 10 : L'engagement est de 10€ pour le 5Km et de 12€ pour le 10km ,
. 1€ par inscription sera reversé au Téléthon

Art 11: **Aucune demande d'inscription sera prise sur place le jour de la course pour les épreuves du 5 et 10Kms.**

Art 12 : La remise des dossards se fera sur le lieu de départ, au complexe Yves Dérieux, square de Trendenbourg à Louvigné du Desert, à partir de 11h30,
Les dossard pourront également être retirés le vendredi 4 décembre, à la mairie de Louvigné du Désert de 10h à 18h.
Prévoir une pièce d'identité.

Art 13 : Les courses sont limitées à 500 coureurs sur le 5Kms et 1000 sur le 10Kms, Un lot sera remis à chaque participant.

Art 14 : Les récompenses seront remises à la salle Yves Dérieux et les classements seront affichés ,respectant la réglementation ,
Les trois premières et premiers des classements scratch du 5 et 10Km seront récompensés ainsi que les premières et premiers de chaque catégorie, il n'y aura pas de cumul de podiums.

Un tirage au sort permettra également de récompenser d'autres coureurs , La présence du participant sera obligatoire pour retirer son lot , qui sera attribué lors de la remise des récompenses ,

Art 15 : Les concurrents autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître.

Art 16 : Une consigne sera mise à la disposition des coureurs avant le départ des courses pour y déposer leurs affaires personnelles , Prévoir un sac à dos.

Inscriptions et informations :

www,nextrun.fr clôture des inscriptions samedi 28 novembre à 22h (voir article 9)

Renseignements : tel 06 84 70 82 58
Par mail : joggerslouvigneens@gmail.com

La participation aux foulées du roc implique l'acceptation pleine et entière du règlement consultable sur les sites internet : www.nextrun.fr ou www.louvignedudesert.org ainsi que les règles sanitaires en vigueur à la date de l'évènement